

Commune d'AMBLAINVILLE

En Mairie

60 110 AMBLAINVILLE



Travaux de démolition de la maison « ROUTIER » à AMBLAINVILLE

PROGRAMME DES TRAVAUX

1 – PREAMBULE

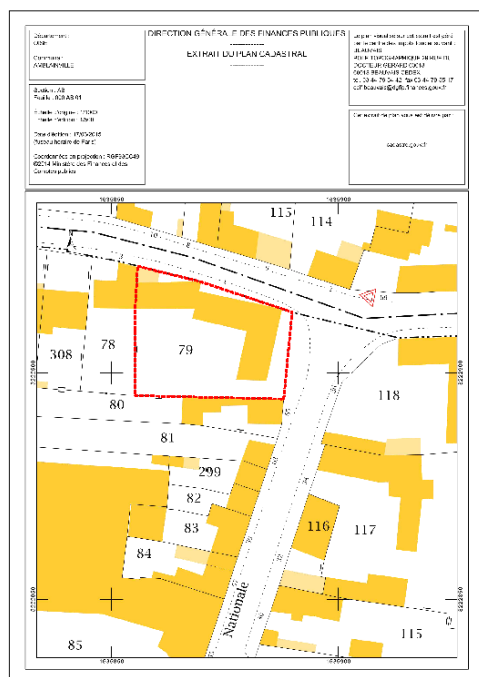
La Commune d'AMBLAINVILLE souhaite réaliser des travaux de démolition d'un ensemble immobilier existant.

Cet ensemble immobilier est situé au 67 rue Nationale à AMBLAINVILLE.



2 – DESCRIPTION DU TERRAIN

Cet ensemble immobilier est situé au 67 rue Nationale à AMBLAINVILLE, il comprend une habitation principale et un bâtiment mitoyen avec une habitation.



3 – LES BESOINS

Cette opération répond à aux besoins suivants:

1. **Désamiantage** préalable sur l'ensemble de la parcelle.
2. **Démolition de la maison d'habitation principale** sur la parcelle cadastrée n°79 et évacuation et mise en décharge contrôlée des déblais



3. Démolition de la cave existante et remblaiement soigné.

4. Vidange de la fosse septique avec évacuation et retraitement des boues, démolition de la fosse et remblaiement soigné.
5. Démolition du bâtiment mitoyen sur la parcelle cadastrée n°79 et évacuation et mise en décharge contrôlée des déblais



6. Mise en protection de la maison mitoyenne et de son pignon mitoyen de la parcelle cadastrée n°78
7. Stabilisation par tous les moyens nécessaires de la maison mitoyenne et de son pignon mitoyen de la parcelle cadastrée n°78 (contres- forts maçonnés ou autres à proposer par l'entreprise dans son devis)
8. Protection maçonnée du pignon par un enduit adapté (parement en pierres apparentes dès que possible)
9. Reprise de la rive de couverture de la maison mitoyenne parcelle cadastrée n°78



10. Mise en protection par tout moyen adapté de la charpente de la maison mitoyenne parcelle cadastrée n°78 au droit de la découpe en limite de la démolition sur la parcelle n°79



11. Au long de la RD, le muret de clôture sera conservé mais toutes les métalleries sont soigneusement déposées puis à évacuer, les piliers sont à soigneusement araser à hauteur de la future couvertine. (Les couvertines à reprendre sur ce muret seront réalisées par les employés communaux)



12. Nettoyage général du terrain et élimination et retraitement de toute cuve enterrée éventuellement sur site de type fosse septique ,cuve à fuel ou autre puis remblaiement au niveau du terrain naturel avec des matériaux nobles de type 40/80 calcaire.

4 – LES ATTENTES

L'entreprise devra prendre toutes les mesures nécessaires pour obtenir les autorisations diverses (ERDF, AEP, etc.) de mise en protection et de fermeture avant d'intervenir sur site pour les travaux.

L'entreprise devra prendre toutes les mesures de protection des abords nécessaires à la mise en protection des environnants.

L'entreprise devra réaliser les désamiantages préalables.

L'entreprise devra justifier de la mise en décharge adaptée de l'ensemble des déblais par la fourniture et la mairie de l'ensemble des bons de mise en décharge.

L'entreprise devra réaliser par ses soins l'ensemble des maçonneries nécessaires à la protection et à la stabilisation du pignon de la maison mitoyenne à cette opération.

5 – PLANNING du PROJET

Intervention souhaitée à la fin du printemps 2015



6 – DELAI D'EXECUTION des TRAVAUX

Le délai prévisionnel sera de 6 semaines de travaux
Hors les journées d'intempéries mais congés payés compris.

AMBLAINVILLE, le 17 MARS 2015

